

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/121/Add.4
19 octobre 2009

(09-5133)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

ORGANISATIONS SOLLICITANT LE STATUT D'OBSERVATEUR

Note du Secrétariat*

Addendum

1. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a fait parvenir le 5 octobre 2009 une demande de statut d'observateur auprès du Comité SPS. Les renseignements fournis par la CEDEAO sont résumés ci-dessous.

I. COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)

1. Liste des membres (15)

Bénin	Libéria
Burkina Faso	Mali
Cap-Vert	Niger
Côte d'Ivoire	Nigéria
Gambie	Sénégal
Ghana	Sierra Leone
Guinée	Togo
Guinée-Bissau	

2. Mandat, portée et champ d'intervention

2. La CEDEAO a été instituée en 1975 dans le but de promouvoir une coopération et une intégration ouvrant la voie à l'établissement d'une union économique dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. C'est une communauté économique régionale (CER) qui est composée de 15 États membres, dont 14 font partie de l'Organisation mondiale du commerce. Le Libéria, qui a présenté une demande d'accession en juin 2007, a le statut d'observateur auprès de l'OMC. La CEDEAO bénéficie du statut d'observateur auprès du Codex, de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), ainsi que d'un statut d'observateur *ad hoc* réunion par réunion auprès du Comité du commerce et du développement.

3. Contribution aux travaux du Comité SPS

3. La CEDEAO a adopté une réglementation internationale sur les mesures sanitaires et phytosanitaires dans la sous-région. Elle organise au niveau national des ateliers de formation à l'intention des personnes à contacter pour les questions SPS dans les États membres. En outre, elle a

* Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits ou obligations dans le cadre de l'OMC.

établi un Comité vétérinaire régional, organe consultatif technique composé des directeurs des services vétérinaires de la région qui offre des avis et une expertise sur les questions sanitaires.

4. La CEDEAO participe à plusieurs initiatives de renforcement des capacités, notamment l'initiative "Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres en Afrique" financée par la Commission européenne. Elle collabore avec l'Union africaine/Bureau interafricain des ressources animales (UA/BIRA) pour la mise en œuvre du projet intitulé Participation des nations africaines aux activités des organisations de normalisation sanitaire et phytosanitaire (PAN-SPSO). Ces projets visent à favoriser une meilleure compréhension des questions sanitaires et phytosanitaires, à renforcer les capacités des États membres pour leur permettre de participer de manière effective aux activités de normalisation au niveau international, et à stimuler les échanges commerciaux intrarégionaux et internationaux.

5. Dans le cadre du projet PAN-SPSO, plusieurs CER, dont la CEDEAO, ont été encouragées à demander le statut d'observateur auprès du Comité SPS (ainsi que du Codex, de la CIPV et de l'OIE) afin de pouvoir mieux aider leurs États membres à mettre en œuvre l'Accord SPS.

4. Réciprocité

6. Le Secrétariat de l'OMC n'a pas demandé le statut d'observateur auprès de la CEDEAO. Toutefois, cette dernière est disposée à lui donner, à sa demande, accès aux comptes rendus de ses réunions pertinentes et à ses documents concernant les questions SPS.
